

PAIEMENT DES FRAIS POSTAUX

ATTENTION: pour des raisons de sécurité, l'envoi **d'un seul document** par enveloppe est autorisé et se fait sous votre responsabilité et à vos frais.

Pour l'envoi, il faut transmettre au Consulat Général, pour chaque document:

- une enveloppe, adressée à vous-même (vous pouvez également faire envoyer le document à une adresse qui n'est pas la vôtre) –
ATTENTION : pour éviter des problèmes avec l'envoi, veuillez mentionner votre nom et adresse en majuscules sur l'enveloppe
- le paiement par virement (voir instructions sur ce site web), selon le type de document à envoyer.

Voir ci-dessous pour les informations pour le tarif postal à payer :

PROCÉDURE SI VOUS HABITEZ EN ITALIE OU À SAINT MARIN

1. Vous habitez dans une des villes suivantes (attention : pas dans une fraction de la commune, mais dans la VILLE même !) :

- Bari
- Bologna
- Firenze
- Genova
- Milano
- Napoli
- Roma
- Torino
- Venezia

Et vous souhaitez faire envoyer :

- 1 carte d'identité ou une attestation -> payez 2,60€
- 1 passeport -> payez 3,05€

2. Vous habitez dans une commune pour laquelle le TROISIÈME chiffre du code postal est "1" ou bien "9" (ex: Viterbo = 01**1**00)

Et vous souhaitez faire envoyer :

- 1 carte d'identité ou une attestation -> payez 2,93€
- 1 passeport -> payez 3,38€

3. Vous habitez dans une commune pour laquelle le TROISIÈME chiffre du code postal est "0", "5" ou bien "8" (ex: Morlupo = 00**0**67)

Et vous souhaitez faire envoyer :

- 1 carte d'identité ou une attestation -> payez 3,73€
- 1 passeport -> payez 4,40€

PROCÉDURE SI VOUS HABITEZ MALTE

Si vous souhaitez faire envoyer:

- 1 carte d'identité ou une attestation -> payez 7,35€
- 1 passeport -> payez 9,80€